

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Procès-Verbal

Le 24 septembre 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Denis BEAUVAIS, Maire.

Coralie RIGODON a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents.

Après lecture du compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

➔ Affaires Financières :

- Règlement intérieur et composition des commissions municipales : prise en compte des souhaits de l'opposition
- Subvention Bonus relance 2020
- RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) assainissement 2019
- Signature d'une convention avec l'école d'architecture pour un projet pédagogique de troisième année.
- Désignation des représentants SEMERAP

➔ Ressources Humaines :

- Remplacement d'un congé maladie
- Recrutement d'un service civique à l'école
- Adhésion pôle santé CDG 63

➔ Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

- Modification des tarifs médiathèque
- Mise en place d'un marché de Noël et modification de la régie de marché : création d'un tarif marché de Noël.
- Dégrèvement sur l'abonnement de marché 1^{er} semestre 2021 suite à la covid 19.
- Cession d'une remorque à podium

➔ Questions diverses

➔ Affaires Financières :

- Règlement intérieur et composition des commissions municipales

A la demande de la préfecture pour laquelle l'article 6 du règlement intérieur n'est pas explicite il a été demandé d'en modifier la rédaction.

Après discussion avec les services de l'état, la majorité a décidé de proposer la rédaction suivante, permettant d'intégrer les souhaits de l'opposition à savoir la participation de deux membres de l'opposition dans chaque commission : les commissions culture et éducation et monde associatif passent ainsi à 8 membres.

ARTICLE 6 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

Les Commissions permanentes sont les suivantes :

- *Commission Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets. => 9 membres*
- *Economie locale et développement. => 7 membres*
- *Les employés municipaux, Services techniques et travaux. => 7 membres*
- *Urbanisme, sécurité, insécurité, civisme. => 7 membres*
- *Culture et éducation. => 8 membres*
- *La politique sociale => 7 membres*
- *Le monde associatif, animation et communication. => 8 membres*
- *Agriculture et écologie. => 7 membres*

Elles sont présidées par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Les sièges au sein de chaque commission sont répartis entre la majorité et l'opposition proportionnellement au nombre d'élus de chacun des groupes politiques.

Il appartient à chaque groupe de désigner ses représentants au sein de chacune des commissions en veillant, dans la mesure du possible, à ce qu'un même conseiller municipal ne siège pas dans plus de deux commissions"

L'exécutif se réunira de façon hebdomadaire pour traiter de l'ensemble des questions évoquées dans les commissions.

Le Conseil Municipal peut décider de la création des Commissions spéciales (ou commissions paritaires) pour l'examen d'une ou plusieurs affaires (la Directrice des Services ou son représentant assiste de plein droit aux séances des commissions spéciales).

Les séances des commissions permanentes et commissions spéciales ne sont pas publiques.

L'opposition remercie la majorité d'avoir pris en compte la demande de réserver deux places dans chaque commission à l'opposition mais choisi de voter contre en raison de la non modification de l'article 28, dont la conformité au CGCT a été validée par les services préfectoraux, relative aux modalités d'expression de l'opposition sur les supports de communication municipaux.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine

BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas

POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 5

BURETTE	Yolande
RODRIGUEZ	Martine
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie
MOURNET	David

- **Commissions**

Le débat n'ayant pu aboutir sur un accord au conseil précédent, il est proposé de revoter la composition des commissions.

Cette nouvelle composition prend en compte les souhaits de l'opposition. La majorité espère que ce signe d'ouverture fort permettra désormais à l'opposition de collaborer avec la majorité.

Les candidatures sont-elles identiques au conseil municipal précédant (cf. tableau ci-joint)

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord avec cette composition et procède au vote à main levée.

N°			Président	Vice,Président	Membres				
1	Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets	9 membres	Le Maire	E.Gourbeyre	J.L.Laquenaire	F.Méchin Vernier	D.Tixier	C.Coulon	P.Bouteloup
								D. Mournet	Y.Raillère
2	Economie locale et développement	7 membres	J.L.Laquenaire	C.Coulon	C. Thierry	K. Marchat	J. Martinet	M.Rodriguez	Y.Burette
3	Les employés municipaux, services techniques et travaux	7 membres	P.Bouteloup	E.Gourbeyre	D.Tixier	P. Chabert	C.Marol	D. Mournet	Y.Raillère

4	Urbanisme , sécurité, insécurité, civisme	7 membres	C.Coulon	D.Tixier	C.Rigodon	C. Marol	T. Seguin	D. Mournet	S.Grenet	
5	Culture et éducation	8 membres	E.Gourbeyre	P.Bouteloup	J. Martinet	K.Marchat	Francoise.B	F.Garmy	M.Rodriguez	Y.Burette
6	La politique sociale	7 membres	F.Méchin Vernier	JL.Laquenaire	C. Thierry	F. Basinsky	N.Fonlupt	M.Rodriguez	Y.Burette	
7	Le monde associatif, animation et communication	8 membres	E.Gourbeyre	P.Bouteloup	T. Seguin	L. Pointon	N.Fonlupt	Frédérique	S.Grenet	Y.Burette
8	Agriculture et écologie	7 membres	D.Tixier	Françoise MV	P.Chabert	L. Pointon	C.Rigodon	S.Grenet	Y.Raillère	

Adoptée à l'unanimité

- RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) assainissement 2019

Le rapport sur le prix et la qualité de service assainissement 2019, est consultable en Mairie.

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération qui sera transmise au préfet et l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le bilan du RPQS 2019 fait état d'un fonctionnement des réseaux et des deux stations conformes aux normes en vigueur.

Adoption à l'unanimité

- Signature d'une convention avec l'école d'architecture pour un projet pédagogique de troisième année.

L'école Nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) a identifié le territoire de Maringues pour travailler sur le patrimoine bâti remarquable de la commune et notamment la construction en terre crue.

Les enseignants du domaine d'étude ETEH ont été rencontrés début septembre pour présenter leurs envies et leurs besoins pédagogiques.

Après discussion et visite du territoire communal ils ont émis le souhait de travailler sur le territoire pendant deux années : la première année correspondrait à un travail sur les villages de Vensat, Pont Picot et Les Fourniers. La deuxième année les étudiants travailleraient sur le centre-bourg.

Dans la mesure du possible une restitution des travaux d'étudiants sera organisée sur la commune pour permettre aux habitants de découvrir les rendus.

Dans ce cadre une convention de coopération à titre gratuit doit être signée avec l'ENSACF.

Adoptée à l'unanimité

○ Projet d'école

Le permis a été obtenu est affiché sur site.

Les fouilles archéologiques devraient démarrer rapidement.

La ligne haute tension qui passe sur le site sera enterré au cours du mois d'octobre.

Une réunion de présentation est prévue le lundi 9 nov. à 17h avec le corps enseignant, les parents d'élèves et le personnel municipal puis à 19h avec les riverains.

Celle-ci se tiendra en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre : StudioLada architectes.

○ Désignation des représentants SEMERAP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants il est nécessaire de désigner les représentants de la commune aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

En remplacement de Alain Haumonte (*modification faite suite au mail de Robert IMBAUD*), est proposée la désignation de Dominique TIXIER pour représenter la commune de Maringues sur l'ensemble de ces institutions.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUVELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic

RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Abstention : 5

BURETTE	Yolande
RODRIGUEZ	Martine
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie
MOURNET	David

Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets

○ **Adhésion pôle santé CDG 63**

Le centre de gestion exerce pour la collectivité un ensemble de missions relatives à la santé et à la sécurité au travail dont le but est :

- D'assurer le suivi médical réglementaire des agents,
- De prévenir les risques professionnels,
- D'améliorer les conditions de travail de tous les agents,
- D'améliorer la prise en charge des agents en difficulté,
- De favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,
- D'élaborer des modalités et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de l'établissement,
- De maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme

A titre d'information le tarif sera de 102€/agent et par an. La convention actuelle arrivant à son terme il convient de la renouveler.

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 2 : Economie locale et développement

○ **Mise en place d'un marché de Noël et modification de la régie de marché : création d'un tarif marché de Noël.**

Les Marchés de Noël constituent un événement traditionnel et incontournable dans le cadre des festivités du mois de décembre.

Si les conditions sanitaires le permettent il est envisagé de mettre en place le 12 décembre 2020 un marché de Noël en centre-ville. Le droit de place sera fixé à 10€.

Les stands seront décorés par les deux écoles primaires de Maringues dans le cadre d'un projet pédagogique. Seront présents des artisans, des commerçants et des professionnels en lien avec les métiers de bouches, si possible de notre région.

Un manège pour enfants sera installé pour la journée. Le souhait de la commune est d'aider les forains qui traversent une période difficile.

Les associations volontaires tiendront un stand de vin chaud qui verra les bénéfices redistribués à une association caritative.

L'opposition interroge M. LAQUENAIRE sur le risque de cette manifestation en raison de la covid 19. Il répond que celle-ci sera maintenue uniquement si les conditions sanitaires le permettent.

De même la municipalité se laisse jusqu'à fin septembre pour décider si le concours de foie gras sera maintenu.

Mme RODRIGUEZ souhaite des précisions sur la fête de Maringues. M. le Maire indique que le sous-préfet a demandé avec beaucoup de bienveillance, de reconsidérer la décision municipale d'interdire la fête foraine, les forains se trouvant dans des conditions financières très difficiles.

Une réunion a donc été organisée avec les forains pour définir avec eux et au mieux, les conditions d'installation de ceux-ci.

La création du marché de Noel et la modification de la régie de recettes sont mises au vote. L'opposition souhaite signaler que son abstention ne relève pas d'une opposition au projet mais plus d'un doute émis sur la pertinence de cette manifestation au vu du contexte sanitaire.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Absentions : 4

BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie
MOURNET	David

Contre : 1

RODRIGUEZ	Martine
-----------	---------

o Dégrèvement sur l'abonnement de marché 1^{er} semestre 2021 suite au covid

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée en France.

Dès le 24 janvier 2020, plusieurs cas d'infection au Coronavirus ont été confirmés en France. Le 14 mars 2020 a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la mise en œuvre de mesures impératives, et, afin de ralentir la propagation du virus COVID-19, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite d'un certain nombre d'activités.

Afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, le déplacement de toute personne hors de son domicile, à l'exception des déplacements pour certains motifs limitativement énumérés, a également été interdit jusqu'au 31 mars 2020, par décret du 16 mars 2020, avant d'être prolongé jusqu'au 11 mai 2020.

Le marché de Maringues a ainsi connu une période d'interdiction pendant plusieurs semaines, avant que puisse être mis en place un protocole sanitaire adéquat, nécessaire à sa réouverture.

La propagation du virus COVID-19 n'a pas eu uniquement des conséquences sanitaires : elle a aussi un impact fort sur de nombreuses activités économiques.

Or, afin de compenser en partie ce manque à gagner, dû à l'interdiction préfectorale de tenue du marché il est proposé au conseil municipal de diminuer de 50 % le droit de place du premier semestre 2021 pour les commerçants de marché abonnés au 1^{er} semestre 2020.

Ceci représente une somme maximale de 2500€.

M. RAILLÈRE signale que l'abonnement à Maringues est symbolique et lors de la remise en place du marché à la suite de la covid 19, l'ancienne municipalité a été insultée et entravée et c'est pour cette raison que M. RAILLÈRE s'abstiendra.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic

RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Abstention : 5

BURETTE	Yolande
RODRIGUEZ	Martine
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie
MOURNET	David

Commission n° 3 : Les employés municipaux, services techniques et travaux

- Cession d'une remorque à podium

La municipalité envisage de vendre une remorque à podium qui n'était plus utilisée :
2 offres ont été reçues en mairie :

- MFPL à Entraigues pour 300€
- DL Trucks à CHAMPEIX : 150€

Il est donc proposé de vendre au plus offrant à savoir MFPL à Entraigues pour 300€

M.MOURNET interroge la municipalité sur le mode de diffusion de cette offre et conseille de faire une publicité sur le site qui pourrait permettre à d'autres acheteurs de candidater.

La majorité prend note de la pertinence de la remarque et en tiendra compte pour les cessions futures.

Adopté à l'unanimité

Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme

- Subvention Bonus relance 2020

Il est envisagé de restructurer complètement la place des marronniers. Celle-ci pourrait ainsi devenir un vrai petit square de centre-ville.

La place sur une grande partie serait fermée, engazonnée et serait installés des jeux d'enfants pour différentes tranches d'âge.

Des devis sont en cours d'élaboration auprès d'entreprises locales. Ces travaux pourraient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2021. Ils sont éligibles au dispositif mis en place par la région le « Bonus Relance »

Il est donc proposé au conseil municipal de soumettre à la région dès à présent un dossier de subvention pour le taux maximum autorisé soit 50%.

L'opposition signale que la place des marronniers ne pourra ainsi plus accueillir de manifestations et se sera dommage. De plus il s'interroge sur la pertinence de soumettre ce dossier et non un dossier de voirie en raison du montant des aides potentielles.

Note post réunion : la voirie est exclue du dispositif

Mme COULON indique que grâce à ce projet la municipalité souhaite gérer les incivilités sur cette place. Processus qui sera renforcé par la mise en place de vidéoprotection.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Abstention : 3

BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

Contre : 2

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David

- Rue du Baraban

Début septembre la rue du Baraban, pour des raisons de sécurité a été placée en Zone 30 et sens unique. Un stop a également été installé.

L'opposition regrette que la mise en sens unique de rue du Baraban n'ait pas été concertée. Il souligne également qu'une harmonisation des vitesses serait bienvenue sur les rues du centre-ville.

L'opposition prend note de la question de l'harmonisation des vitesses.

En réponse Mme COULON signale que les riverains ont été prévenus par courrier et elle a été sur place pendant les deux jours des travaux durant lesquels elle a rencontré les habitants et les commerçants. De plus, cela faisait partie du programme, la mesure était donc connue des Maringois.

- Rdv a eu lieu avec la communauté de communes Plaine Limagne pour lister les points à modifier dans le PLU communal. Ces modifications, si elles sont validées, seront prises en compte au moment de l'élaboration PLU intercommunal.
- Différents courriers sont partis à des riverains pour des infractions au PLU
- La Grande rue de la Charme sera désormais interdite de stationnement.
- L'interdiction de la circulation des 3.5t sur une partie du Bd du chéry a été prise par arrêté. La signalisation verticale va être installée.

- Différents miroirs vont être positionnés sur des carrefours dangereux.
- Dépôts sauvages : différentes actions sont menées pour nettoyer et continuer d'identifier les contrevenants.

M.RAILLERE signale qu'autour de l'étang de lachamps une opération était prévue en début d'année et qu'une grosse opération avait eu lieu sur le mandat précédent. Depuis la propreté de ce secteur s'est fortement dégradée. Il y a également des plaques d'amiante, les voitures roulent dessus. Ces plaques sont désormais en miettes il est urgent de les ramasser.

Il est répondu par Monsieur le Maire, qu'un container a été demandé au SBA et sera déposé aux ateliers municipaux afin d'y entreposer ces déchets.

Commission n° 5 : Culture et éducation

○ **Remplacement d'un congé maladie**

Un agent de l'école (titulaire à temps complet) est indisponible pour des raisons de santé.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, dans le contexte très tendu qui est celui de l'école aujourd'hui, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel. Celui-ci assurera le remplacement momentané de l'agent malade en fonction des arrêts qui seront transmis par la médecine du travail.

Délibération adoptée à l'unanimité

○ **Recrutement d'un service civique à l'école**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,55 € (472,97 € directement versés par l'Etat et 107,58 € par la collectivité).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions à savoir principalement l'accompagnement des enfants sur des missions d'animation des temps périscolaires et des temps de lecture à la médiathèque.

La mission s'étalera sur l'année scolaire 2020-2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 : La politique sociale

- Accueil des nouveaux arrivants :

Les pochettes sont validées, et en cours d'impression pour la semaine prochaine.

- Les naufragés de la vie.

Tout se passe sereinement. Le retour de l'association est très positif

Certains Maringuois viennent spontanément se présenter comme bénévoles.

Le local friperie : Visite du local, la finalisation est en cours

Mr RAILLERE souhaite revenir sur l'historique de l'installation des naufragés de la vie. Son engagement social date de plusieurs dizaines d'années mais souhaite aussi souligner que l'action sociale pour être pertinente doit être faite dans la discrétion.

De plus, ce que la municipalité précédente avait fait pour Mme ABRANTES ne doit pas être négligé. Néanmoins elle a estimé que cela n'était pas suffisant.

- La MAM

Un projet d'installation d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) privée, pour la petite enfance, et jusqu'à trois ans est en cours d'élaboration.

La demande sur notre commune pour ce type de structure, qui relève de la compétence communautaire est forte. Elle serait constituée de trois assistantes maternelles qui seront sous le contrôle de la PMI et des organismes sociaux.

Une réunion est programmée très prochainement avec tous les intervenants.

- Incivilités aux récollets.

De nombreuses incivilités sur ce secteur ont fait l'objet de plusieurs plaintes et intervention de la gendarmerie.

Un travail commun avec les services de la gendarmerie, les services sociaux et les contrevenants devrait permettre au plus vite de régler ce dossier qui est une priorité pour la municipalité.

Un courrier va être adressé au Procureur.

Mr RAILLERE signale ce problème date de près d'un an et que la résolution de ce problème ne va pas être facile.

Commission n° 7 : Le monde associatif, animation et communication

- **Divers :**

- Bilan forum associations, il est très positif. Les associations ont apprécié l'installation en extérieur. A renouveler si la météo le permet.

- **Modification des tarifs médiathèque**

Afin de permettre un accès facilité à la culture de tous il semble opportun de diminuer les tarifs des cartes d'abonnement à la médiathèque.

Il est proposé de mettre en place à partir du 1^{er} octobre 2020 un tarif identique pour les habitants de Maringues et les abonnés extérieurs.

Les tarifs seront les suivants :

- Enfant : 5 €
- Adulte : 10 €
- Famille 15 €

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic

RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Abstention : 5

BURETTE	Yolande
RODRIGUEZ	Martine
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie
MOURNET	David

Seront également modifiés les horaires de la médiathèque. Une journée continue sera maintenue mais ce sera désormais le mercredi et non plus le vendredi.

Les horaires seront les suivants :

Lundi : 9h30-12h

Mardi : scolaire

Mercredi : 10h-17h30

Jeudi : 10h-12h + scolaire

Vendredi 10h-12h et 15h-18h

Samedi : 10h-12h

M. MOURNET signale que la lumière de la médiathèque au sous-sol est allumée depuis plusieurs jours.

Mme GOURBEYRE se chargera de vérifier ce point dès le lendemain.

Commission n° 8 : Agriculture et écologie

- Réunion SBA : le nouveau président est Lionel CHAUVIN.

La mise en place de composteurs collectifs est en réflexion.

- Une opération importante de réfection des chemins est en cours de préparation avec éventuellement la participation des agriculteurs

- Réunion du Syndicat de la Basse Limagne : le président a été réélu.

➡ Questions diverses.

Par mails successifs, M. IMBAUD a informé le Maire de différents dossiers en cours.

- 1- Travaux de modification de façades sur la parcelle AB 70 : l'absence d'autorisation préalable a été régularisée par une demande écrite du propriétaire la semaine suivante.

- 2- Classement en zone Ah d'une partie du lieu-dit : la Rouère. Cette demande avait fait l'objet d'un courrier favorable du précédent Maire. Le projet étant en effet abandonné, le zonage AH sera certainement supprimé lors de la révision PLUI, compétence appartenant à la communauté de communes.
- 3- Avis défavorable de la commission préfectorale sur un ERP (établissement recevant du public) depuis 9 ans. Le propriétaire a informé la mairie du changement d'orientation de cette activité : l'activité hôtelière sera transformée en activité
- 4- L'Imposte dangereuse sur une grange rue des religieuses a été enlevée par le propriétaire.

Intervention de M. FONLUPT, il semblerait que le SBA réduise à certains endroits, la capacité des containers. Monsieur le Maire n'a pas d'information en ce sens.

Le public interroge le Maire sur le passage de camions supérieurs aux 3,5 T dans la rue du Dourmillon. Cette information sera remontée à la gendarmerie par les services municipaux pour que des contrôles soient mis en place.

Cependant la solution ne réside pas, comme le demande certains riverains, dans la mise en place de radars pédagogiques ou de ralentisseurs qui causent de nombreuses nuisances pour les riverains immédiats : bruits récurrents, concours de vitesse. Enfin il n'est pas possible de modifier le profil en long de la voie par l'installation de chicanes car cette voie est de la compétence du département.

•_•_•_•_•_•

La séance est levée à 20H38